

Cour fédérale



Federal Court

Québec (Québec)
G1K 8K6

Le 27 mars 2017

PAR TÉLÉCOPIEUR :

M^o Louis Masson : 418-681-7100
M^o Gérald R. Tremblay : 418-875-6246
M^o Claude Joyal / M^o Sara Gauthier : 514-283-3856
M^o Marc-André Gravel : 418-652-1844
M^o Robert De Blois / M^o Pierre Gingras : 418-529-6077

OBJET : L'HONORABLE MICHEL GIROUARD c. PGC ET AL
Dossiers de la Cour : T-414-17 à T-419-17 et T-422-17 à T-435-17

Maîtres,

Vous trouverez ci-dessous la directive de monsieur le juge S. Noël émise aujourd'hui :

« Ayant pris connaissance de la demande exceptionnelle du juge Girouard de déposer une seule demande de contrôle judiciaire pour y inclure la revue de 23 décisions intérimaires allant ainsi à l'encontre du principe stipulé à la règle 302 des Règles des Cours fédérales, ainsi que de la lettre du Procureur général du Canada mentionnant des préoccupations et objections quant à la demande formulée, le soussigné, n'ayant aucun mémoire expliquant le bien-fondé d'une telle demande tout en tenant compte de la jurisprudence applicable, ne peut l'accorder. »

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec le greffe de la Cour fédérale au (418) 648-4920.